



Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 juin 2017, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2017-544 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2017-544 vise à modifier le règlement de permis et certificats afin :

- d'ajouter des documents requis supplémentaires dans les zones de forte pente lors de l'émission d'un permis de construction.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

245, chemin Picard
Canton de Shefford (Québec) J2M 1J2

Fait à Shefford, ce 7 juin 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon